

Communauté de Communes  
**BAYEUX INTERCOM**

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Date de convocation : 16 septembre 2021

Aujourd'hui vingt-trois septembre deux mille vingt et un

Le Conseil Communautaire de BAYEUX INTERCOM s'est réuni en séance publique à la Salle de « La Comète », 33 Boulevard Maréchal Montgomery à Bayeux, à dix-huit heures trente, après les convocations voulues par la loi, sous la présidence de M. Patrick GOMONT, Président.

**Etaient présents :** M. Patrick GOMONT, Président – M. Arnaud TANQUEREL – Mme Christine CABON – M. Loïc JAMIN – M. Jean-Marc DELORME – M. Didier BAREY (**Bayeux**) – Mme Marie-Claude SIMONET (**Guéron**) – M. Christophe VAN ROYE (**Port-en-Bessin – Huppain**) – M. Benoît FERRUT (**Saint-Vigor-le-Grand**) – Mme Mélanie LEPOULTIER (**Sommervieu**) – M. Benoît DEMOULINS (**Vaux-sur-Aure**) – M. Rémi FRANÇOISE (**Vienne-en-Bessin**).

M. Daniel AVOINE (**Arganchy**) – M. Marcel BASTIDE (**Arromanches-les-Bains**) – M. Christian VIEL (**Barbeville**) – Mme Carine BION-HETET – Mme Françoise JEAN-PIERRE – M. Patrick CREVEL – Mme Isabelle BOUDARD – Mme Sylvie CAYREL – Mme Béatrice CHATEL – Mme Marie-Emmanuelle JOLIBOIS – M. Philippe LAULHÉ – M. Aurélien MARIE – Mme Monique PERIAUX – M. Philippe CHAPRON (**Bayeux**) – M. Jackie FAUVEL (**Campigny**) – M. Fernand PORET (**Commes**) – Mme Sylvie GRANDMOUGIN (**Condé-sur-Seulles**) – M. Jean OBLIN (**Cottun**) – Mme Catherine DOS SANTOS (**Cussy**) – M. Claude LEMIERE (**Ellon**) – M. Bruno RUSSEIL (**Esquay-sur-Seulles**) – M. Jérôme BERGER (**Juaye-Mondaye**) – M. Roland TIRARD (**Longues-sur-Mer**) – M. André BLET (**Magny-en-Bessin**) – M. Gilles ISABELLE (**Monceaux-en-Bessin**) – M. Sébastien BERARD (**Nonant**) – Mme Huguette AUTIN (**Port-en-Bessin – Huppain**) – M. Gilbert MICHEL (**Ranchy**) – M. Bernard KERMOAL (**Saint-Côme-de-Fresné**) – M. Samuel DUMAS (**Saint-Loup-Hors**) – M. Daniel COTIGNY – Mme Nelly RAFFIN – Mme Claudine GIRARD (**Saint-Vigor-le-Grand**) – M. Thierry DUBOSQ (**Subles**) – M. Guillaume GAUTIER-LAIR (**Vaucelles**) – Mme Sylvie BOUST (**Vaux-sur-Seulles**).

**Pouvoirs :** M. Christophe POITEVIN (**Agy**) donne pouvoir à M. Jackie FAUVEL (**Campigny**) – Mme Lydie POULET (**Bayeux**) donne pouvoir à M. Loïc JAMIN (**Bayeux**) – M. David LEMARESQUIER (**Bayeux**) donne pouvoir à M. Philippe LAULHÉ (**Bayeux**) – Mme Christelle BASLEY (**Bayeux**) donne pouvoir à M. Patrick GOMONT (**Bayeux**) – M. Jean LEPAULMIER (**Bayeux**) donne pouvoir à M. Jean-Marc DELORME (**Bayeux**) – M. Bertrand COLLET-MORIN (**Bayeux**) donne pouvoir à Mme Monique PERIAUX (**Bayeux**) – Mme Agnès VALETTE (**Bayeux**) donne pouvoir à Mme Sylvie CAYREL (**Bayeux**) – M. Philippe ISABELLE (**Port-en-Bessin – Huppain**) donne pouvoir à M. Gilles ISABELLE (**Monceaux-en-Bessin**) – M. Henry LEMAÎTRE (**Saint-Martin-des-Entrées**) donne pouvoir à M. Benoît FERRUT (**Saint-Vigor-le-Grand**) – M. Bruno LAPORTE (**Sommervieu**) donne pouvoir à Mme Mélanie LEPOULTIER (**Sommervieu**) – M. Daniel CATTELAÏN (**Tracy-sur-Mer**) donne pouvoir à M. Marcel BASTIDE (**Arromanches-les-Bains**).

**Absents excusés :** M. Eric PIOGER (**Bayeux**) – M. Matthieu FRISON (**Bayeux**) – M. Roger GUCCIARDI (**Ryes**).

**Absents excusés remplacés :** M. Gérard ICHMOUKAMETOFF remplacé par M. Christophe COQUEL (**Chouain**) – M. Yves LE GUILLOIS remplacé par M. Pascal GOUENARD (**Le Manoir**) – M. Gilles MOULIN remplacé par M. Jean-Michel GRANDCOLLOT (**Sully**).

**Absents :** Mme Agnès FURON – M. Dario PIZZUTO (**Bayeux**) – M. Patrice FOLLIOU (**Manvieux**).

**Secrétaire de séance :** M. Claude LEMIÈRE

**Secrétaires auxiliaires :** M. Alain QUONIAM et M. Erwan GOUEDARD

N° 21

**OBJET : Aménagement du Territoire et Politique de l'Habitat- Modification de droit commun n°2 du PLUi de Bayeux intercom**

Le Plan Local d'Urbanisme de Bayeux Intercom a été approuvé par délibération du conseil communautaire en date du 30 janvier 2020.

Une procédure de modification de droit commun du document d'urbanisme a été engagée par arrêté n° 6488 en date du 12 juin 2020, conformément à l'article L.153-41 du Code de l'Urbanisme. Cette modification a pour but de procéder à certaines évolutions du PLUi, concernant notamment :

- La levée de secteurs de projets
- L'ajout d'emplacements réservés
- L'ouverture à l'urbanisation d'une zone 2AU
- ...

Une enquête publique portant sur la modification du PLUi de Bayeux Intercom a eu lieu du 3 mai au 3 juin 2021, selon les formes légales.

Les personnes publiques consultées ont reçu le dossier de modification et les personnes publiques suivantes ont répondu :

- La chambre de commerce et d'industrie, par courrier en date du 22 mars 2021, a émis un avis favorable au projet,
- La commission départementale de protection des espaces naturels et agricoles (CDPENAF), a émis, lors de sa réunion du 2 mars 2021, un avis favorable au projet,
- La section régionale de conchyliculture, par courrier en date du 11 mars 2021, n'a pas émis de remarques particulière sur le projet,
- La chambre d'agriculture, par courrier en date du 29 mars 2021, a émis un avis favorable avec quelques remarques (*information des exploitants agricoles concernés par la mise en place d'emplacements réservés – prise en compte des distances d'épandages agricoles pour le projet Ferme de Neuville – concertation avec l'exploitation pour le projet « Plateau de l'Aure »*),
- Le Conseil Départemental, par courrier en date du 27 avril 2021, a émis un avis favorable avec quelques remarques (*demande son association sur les projets d'emplacements réservés bordant la voirie départementale – demande des précisions concernant la desserte des secteurs concernés par l'OAP 38 – demande l'ajout de dispositions relatives au rejet des eaux pluviales dans le domaine public départemental dans le règlement écrit du PLUi*),
- La mission régionale de l'autorité environnementale (MRAe), lors de sa séance en date du 15 avril 2021, a émis un certain nombre d'observations relatives à la prise en compte des enjeux environnementaux du territoire, de la ressource en eau, des nuisances pollutions eaux dans les projets d'aménagement aux abords du by-pass essentiellement,
- La commune de Sommervieu, par délibération en date du 14 avril 2021, a émis un avis favorable au projet,
- La commune de Vaux-sur-Aure, par courriel en date du 22 mars 2021, demande à ce que le bénéficiaire de l'emplacement réservé VAA1 soit le Département du Calvados.

Suite à ces avis, le règlement du PLUi a été ajusté sur les questions relatives à la gestion du pluvial.

L'enquête publique s'est tenue du 3 mai au 3 juin 2021 et une quarantaine d'observations ont été déposées par le public pendant la durée de celle-ci.

Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au projet, assorti d'une recommandation portant sur les modalités d'information de la population des procédures d'urbanisme.

Au vu des remarques formulées à l'enquête publique, les modifications suivantes sont apportées au projet :

- L'article UF 5.1 sera complété pour permettre la réalisation d'annexes de taille limitée lorsque l'emprise au sol de l'unité foncière est déjà atteinte par la construction existante,
- Un secteur UE spécifique à la gare sera créé,
- L'emplacement réservé PBH4 sera supprimé (plan de zonage et liste des emplacements réservés),
- L'article UE 5.2 sera ajusté pour assouplir les obligations relatives à la réalisation d'acrotères en cas de toiture à faible pente,
- L'OAP 38 sera complétée pour intégrer les derniers éléments de projet du secteur du Plateau de l'Aure,
- L'OAP n°1, supprimée par erreur lors de l'approbation de la modification simplifiée n°1, est réinsérée dans le document 2b « orientations d'aménagement et de programmation »,
- Les projets de création des emplacements réservés VAS4 et VAS5, (inscrits dans la présente modification) sont abandonnés.

Il est à préciser qu'un certain nombre des demandes formulées lors de l'enquête publique ne relèvent pas de la présente procédure de modification.

Un tableau recensant les demandes formulées par le public et les réponses apportées par Bayeux Intercom figure en annexe de la présente délibération.

Conformément au Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie et au siège de Bayeux Intercom durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

La présente délibération sera tenue à la disposition du public (siège de Bayeux Intercom et dans toutes les mairies de l'intercommunalité). Le dossier d'approbation de la modification n° 2 du PLUi sera consultable au format papier au siège de Bayeux Intercom et au format numérique sur son site internet ainsi que dans les communes de l'intercommunalité.

Annexe = réponses apportées par la collectivité aux remarques formulées lors de l'enquête publique

La Commission « Aménagement du Territoire et Politique de l'Habitat » a été informée de ce dossier lors de sa réunion en date du 2 septembre 2021 et a émis un avis favorable.

Le Bureau a émis, lors de sa réunion en date du 14 septembre 2021, un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité, **décide** :

- **D'approuver** le dossier de modification n° 2 du PLUi de Bayeux Intercom, ajusté pour prendre en compte les remarques des PPA, des communes, et du public ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

Délibéré et adopté en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait certifié conforme

Par délégation,  
La Première Vice-Présidente,



Mairie Claude SIMONET